Ville de LE NEUBOURG

Département de l'EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Date de la séance :	18 novembre 2024
Date de convocation :	12 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	20

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT,
Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis BRONNAZ à M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.
Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.
Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.
Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 14 octobre 2024

Adopté à la majorité,

Décisions du maire :

D2024-13- Marché des illuminations de fin d'année
Avenant n° 1 à la décision D2024-03 modifiant l'article 5 de l'acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour les animations municipales, afin d'intégrer le dispositif Pass culture aux modes de recouvrement.

Délibérations et comptes rendus des commissions :

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 22 octobre 2024
Étaient présents : MN Chevalier, N Brunet, I Vauquelin, G. Barbier, E. Detaille A Le Merrer
Étaient excusés : A Leroy, S Cherrier, I Ameye, I Coudray et F Bronnaz.

→ *DIA et DC*

- DIA 027 428 24 N0057 : Cession commerce, 10 Place Aristide Briand. Parcelle AK-31/171m2. Zone Up.
- DIA 027 428 24 N0058 : Cession habitation, 4 rue du Haut Phare. Parcelle AN-73/649m2. Zone Uh.
- DIA 027 428 24 N0059 : Cession habitation, 33-35 Place de la mare des Fossés. Parcelles AL 162-163-167/1324m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0060 : Cession terrain, 11b rue du Docteur Couderc. Parcelle AK 210/34m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0061 : Cession habitation, 32 Avenue du Doyen Jussiaume. Parcelle AD 146/751m. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0062 : Cession habitation, 11 Rue de Crosville. Parcelle AM 118/887m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0063 : Cession habitation, 15 Square du Huit mai. Parcelle AR 124/698m2. Zone Uh

- DIA 027 428 24 N0064 : Cession habitation, 8 Rue Carnot. Parcelle AM 177/364m2. Zones Up-Uh
  Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ *Déclaration Préalable :*

- DP 027 428 24 N 0072 : Rue de la Picasso. Parcelle AM-435/597 m2. Zone Uh. Installation d'une clôture et d'un portillon

ABF : non concerné
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable avec les prescriptions du PLU : les clôtures doivent être constituées d'une haie vive constituée d'arbustes d'essence locale éventuellement doublée d'une grille ou d'un grillage. Les plaques de béton sont autorisées en soubassement.

- DP 027 428 24 N 0073 : Rue du Général De Gaulle. Parcelle AT-109/158 m2. Zones Uh-Up. Ravalement façade en peinture blanche

ABF : accord
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable sous réserve de l'application de l'article Up 2.4.4 « L'emploi des tons blancs, proche du blanc, gris ou noir est interdit mais le gris clair est autorisé ».

- DP 027 428 24 N 0074 : Rue des Remparts. Parcelle AV-47 – 1544m2. Zone Uh. Joint portail côté allée des bleuets.

ABF : accord
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 0075 : Rue des Carrières. Parcelle AC-37. Zone Uh. Remplacement portail-portillon-palissades.

ABF : accord
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00076 : Avenue de la Libération. Parcelle AL-142. Zone Uh. Remplacement porte d'entrée.

ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00077 : Rue de Vitot. Parcelle AC-63 – 425m2. Zone Uh. Construction mur de clôture.

ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 0078 : Rue de Vitot. Parcelle AB-122 – 1041m2. Zone Uh. Installation d'une pergola

ABF : non concerné
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 0079 : Rue de Vitot. Parcelle AB-169 – 1041m2. Zone Uh. Installation d'un Carport

ABF : non concerné
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 0080 : Rue du Onze novembre. Parcelle AR-108 – 527m2. Zone Uh. Suppression de la haie de thuya pour une haie d'arbustes d'essences locales du PLU

ABF : non concerné
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00081 : Rue Carnot. Parcelle AM-186 – 81m2Zone Up. Ravalement de la façade

ABF : demande de pièces complémentaires
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : défavorable « L'emploi des tons blancs, proche du blanc, gris ou noir est interdit mais le gris clair est autorisé » article Up 2.4.4

- DP 027 428 24 N 00082 : Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny. Parcelle AP-34 – 3016m2. Zone Uac. Suppression haies pour dégradation des canalisations + pose de grillages à la place – nouvelles plantations d'un côté de la haie d'arbustes d'essences locales

ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable

→ *Permis de construire (PC) :*

- PC 027 428 24 N0010 : Allée du chemin vert. Parcelle AH 85-90/290 m2. Zone Uh. Transformation d'un garage en chambre – Déclaration d'un abri de jardin

ABF : accord avec prescription (les linteaux des deux baies resteront alignés et l'enduit sera beige – le cabanon sera de ton beige ouvert pour s'intégrer à l'environnement).
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable sous réserve de la prescription de l'ABF.

- PC 027 428 24 N0011 : ZI du Ressault. Parcelles AS 100-101-37-41-96-98/26 409 m2. Zone Uai Construction d'un bâtiment de stockage de lin

ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable sous réserve du respect des normes de sécurité incendie et de la gestion des eaux pluviales.

→ *Permis d'Aménager (PA) :*

- PA 027 428 24 N0002 : Avenue du Doyen Jussiaume / Rue de Vitot. Parcelles AV-3/1405m2 (OAP n°3). Zone 1Auh. Aménagement d'un lotissement de 11 logements.

ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable.

→ *Pose d'enseignes (PE) :*

- PE 027 428 24 N00006 : Place de la mare des Fossés. Parcelle AL-181/47 m2. Zone Uh. Remplacement de l'enseigne

ABF : accord sous réserve de la dimension de l'enseigne en drapeau de 60cm par 60cm.
CDC : sous réserve que l'enseigne soit éteinte de 1h à 6h du matin.
Avis de la commission : favorable avec les réserves émises.

- PE 027 428 24 N00006 : Rue Carnot. Parcelle AM-186 – 81m2. Zone Up

ABF : en cours
Avis de la commission : favorable sous réserve que l'enseigne lumineuse soit éteinte de 1h à 6h du matin.

Points d'information et questions diverses

Madame Le Merrer présente les modifications du règlement des aides à l'habitat dans le cadre de l'OPAH qui sera mise en place à partir de janvier 2025 pour trois ans. Elles concernent des pièces nécessaires à la

constitution du dossier de subvention, la durée de validité des aides communales et le délai de réalisation des travaux. Le bureau d'Etudes retenu est SOLIHA. Le règlement lui sera soumis.

Prochaine commission le mardi 12 novembre 2024

DCM 2024-95- Avenant n° 1 de la convention ORT-PVD

Madame l'Adjointe à l'urbanisme et au patrimoine, rappelle les actions inscrites à la convention ORT-PVD et propose de modifier par avenant l'orientation des actions pour intégrer une étude préliminaire de requalification des espaces publics, dont le projet est estimé par le chef de projet entre 60 k€ et 80 k€.

Au regard de l'étude réalisée par le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Eure, la commune souhaite poursuivre ses réflexions sur la requalification de ses espaces publics en réalisant une étude préliminaire comportant deux missions. La première mission est une étude urbaine organisée en trois étapes : analyse et enjeux, élaboration de scénarios, programmation. La deuxième mission est une assistance à la concertation.

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement, ci-dessous, qui retient l'évaluation la plus haute afin d'optimiser la part de co-financement et de diminuer le reste à charge communal.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE PRELIMINAIRE DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Etude	80 000	Banque de territoires	25 %	20 000
		GAL (Leader)	55 %	44 000
		Commune	20 %	16 000
TOTAL	80 000		TOTAL	80 000

Vu la délibération du conseil municipal n° DCM 2022-081 du 24 octobre 2022 approuvant la convention Petites Villes de Demain-Opérations de Revitalisation de Territoire (PVD-ORT),

Vu la délibération du conseil municipal n° DCM 2022-105 du 19 décembre 2022 approuvant la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Eure pour poursuivre la réflexion sur la requalification des espaces publics du centre-bourg,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention ORT-PVD qui intègre une étude préliminaire de requalification des espaces publics,
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite les subventions auprès de la Banque de territoires et du dispositif européen LEADER piloté par le groupe d'action locale (GAL), au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si le CAUE va faire cette étude.
Madame Anita Le Merrer indique qu'un appel d'offres sera lancé. Le CAUE intervient gratuitement pour conseiller ou orienter la commune.

DCM 2024-96- Approbation du règlement de l'OPAH

Vu la Convention ORT – PVD entre la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, la Commune du Neubourg, l'Etat, représenté par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay et le Conseil départemental ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Neubourg approuvé le 25 janvier 2021 et modifié le 18 septembre 2023 ;
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la commune de Le Neubourg, autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de tous documents relatifs à ce projet, en date du 24 juin 2024,
Vu la convention d'OPAH signée entre les différentes parties en date du 16 juillet 2024,

Madame l'Adjointe à l'urbanisme propose le règlement intérieur d'attribution des aides octroyées par la Commune du Neubourg joint à la convocation du conseil municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Valide le règlement intérieur d'attribution des aides octroyées par la Commune du Neubourg, dans le cadre de la convention OPAH, ci-annexé.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour le rendre exécutoire, après sa publication.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-97- Agrément à l'aliénation du pavillon cadastré section AD n° 199, situé 7, allée Jules Duhamel

La société SILOGE (société immobilière du logement de l'Eure) dont le siège est à EVREUX (27000 - 6 boulevard Chambaudoin), identifiée au SIREN sous le numéro 643 650 393 sollicite l'autorisation d'aliéner un pavillon situé au 7, allée Jules Duhamel à Le Neubourg, cadastré section AD n° 199, de type 4, d'une surface habitable de 95,99 m².
La vente est proposée au prix de 135 000 € en priorité aux locataires occupants, comme précisé à l'article L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet de l'Eure sollicite l'avis de la commune sur la vente de ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Décide d'agréer la cession du pavillon, situé au 7, allée Jules Duhamel à Le Neubourg, par la SILOGE aux locataires occupants pour un montant de 135 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité,

ENSEIGNEMENT-SPORT-VIE ASSOCIATIVE
Compte-rendu de la commission du 4 novembre 2024
Présents : Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Isabel Coudray, Gilles Barbier et Marie-Noëlle Chevalier.
Excusées : Isabelle Ameye et Claire Lapoirie.

ENSEIGNEMENT:

Ecole DOLTO
Présentation des membres du Conseil d'Ecole

Effectifs actualisés et répartitions : 93 élèves

- 33 P.S.
- 25 M.S.
- 35 G.S.

Prévisions 2025, à peu près le même chiffre.
Vote du règlement avec le changement d'heure et quelques autres précisions voté à l'unanimité.
Elections des représentants des parents d'élèves : participation en dessous de 50%.
Musique : le professeur Eric Boyer fait découvrir les instruments aux enfants et le chant.

Les activités pédagogiques scolaires :

- Rapprochement avec le responsable des Jardins Familiaux pour le printemps prochain
- Ecole-Famille : Jeux de société
- Gouter de Noël le 20/12/2024 à partir de 15h30mn avec une décoration faite par les parents
- Piscine tous les jeudis à partir de janvier 2025 jusqu'au mois d'avril
- Tennis de Table
- Atelier de lecture avec l'association « lire et faire lire»
- Liaison G.S. avec le CP : jeux de société, rencontre sportive et visite en 2025.

Le harcèlement : message clair (règlements de petits conflits)

APC : Aide complémentaire (Projet d'école avec un accompagnement à la cantine pour les petits, bien être et favoriser la vie ensemble.

Document unique remis à jour tous les ans avec la présence d'un parent et d'une personne des Services Techniques.
Travaux d'école vus avec les responsables
Exercice Incendie qui a eu lieu le 19/09/2024.
Exercice PPMS : sur le thème risques majeurs chimiques.
Bilan de coopérative : 1 638,86 €.

Ecole DUPONT DE L'EURE

Installation du Conseil d'Ecole. :
Participation des élections des parents d'élèves à 45,59%

Effectifs : 156 élèves

- CP : 21 + 1 élève en inclusion
- CP/CE1 : 19 +2 élèves en inclusion ULIS et UEE
- CE1 : 19 +3 élèves en inclusion
- CE 2 : 22 élèves
- CE2/CM1 : 20 élèves + 2 élèves en inclusion
- CM1/CM2 : 21 élèves + 2 élèves en inclusion
- CM2 : 23 élèves + 2 élèves en inclusion

L'école dispose de 7 AESH qui aident les enfants.

ULIS école :
C'est un dispositif qui accueille les enfants entre 7 et 11 ans, 10 garçons et deux filles. Tous les enfants ont fait leur rentrée dans leur classe de référence pour améliorer leur appartenance à un groupe de classe. Au sein de ce dispositif, l'accent est mis sur la lecture et les mathématiques.

RASED :
La psychologue scolaire peut aider en liaison étroite avec les parents et les enseignants.

Service civique
L'école a obtenu un poste, la jeune qui est arrivée s'appelle Camille, elle aide à l'encadrement, à l'organisation de certaines activités pédagogiques telles que l'art plastique, la bibliothèque, etc.

UEE (Unité d'enseignement externalisé)
C'est un dispositif inclusif qui permet à un groupe d'enfants en situation de handicap intellectuel de vivre au quotidien au sein du lieu de vie « habituel » des enfants de cet âge, à savoir l'école, tout en bénéficiant des modalités d'accompagnement spécialisées répondant à leur besoin. Cette année, ce sont 6 enfants : le matin consacré au scolaire et l'après-midi à l'éducatif.

Règlement intérieur voté à l'unanimité.

Evaluation du CP au CM2
En français et mathématiques, ces évaluations permettent aux enseignants de repérer les élèves qui ont besoin de cibler les compétences à approfondir. Les résultats par niveau ne sont pas encore arrivés.

Sécurité
Exercice incendie qui a eu lieu le 10 octobre.
Exercice PPMS: risques majeurs a eu lieu le 17 octobre, à revoir certaines petites choses.

Programme PHARE
Plan de prévention contre le harcèlement qui dote les établissements scolaires d'une stratégie d'intervention. L'école a acquis le niveau 1 du programme de lutte contre le harcèlement et continue la sensibilisation des enfants centré sur les émotions, les messages clairs afin que chacun se sente bien dans son environnement. Dans ce cadre, les élèves du CE2 au CM2 répondront anonymement à un questionnaire le 7 novembre, journée nationale de la lutte contre le harcèlement.

Projets pédagogiques

- Sensibilisation à l'environnement : achat de gobelets réutilisables, recyclage des cartouches d'encre, bouchons plastiques. Un récupérateur d'eau est demandé et qui pourra être installé.
- Sécurité routière : intervention de la Police Municipale, tous les CM2 passeront le savoir rouler en fin d'année avec un challenge.
- Croqueurs de livres : les classes de CE1 et CE2 devront choisir 1 livre parmi les 5 et réaliser une affiche promotionnelle et argumentée.
- Participation à la journée NAH du 7 novembre, création d'un arbre de la bienveillance dans le hall de l'école.
- Projet escrime pour les CM1 et CM2 : 6 séances
- Projet Tennis : pour l'ensemble des classes durant la dernière période
- Journal d'école : le premier numéro de l'année sortira en décembre
- Numérique : en partenariat avec la Médiathèque, Monsieur Deschamps interviendra tous les vendredis avec toutes les classes.
- Semaine bleue : les CM2 ont passé un après-midi auprès des pensionnaires de la Maison de Retraite du Neubourg, grands et petits ont apprécié ce partage. Chaque classe se rendra au cours de l'année pour faire un lien inter générationnel avec des jeux et de la lecture.
- Dans le cadre des Journées du Patrimoine avec la Compagnie ASPHALTE, les classes ont assisté à un spectacle.
- Projet : la Cabane, la classe de CP et de CE1 ont participé à un atelier d'art plastique pour créer une œuvre collective installée dans le Jardin Conservatoire.

Coopérative scolaire
Au 30 Août, en caisse il y avait 5 271,00E sur la coopérative générale dont un don de 3 000E de l'association des Parents d'élèves. La Directrice remercie l'association pour le don.

Conseil d'enfants
Deux délégués par classe pour améliorer la vie à l'école, moment privilégié de décider ensemble des propositions constructives et de prendre des décisions. Ils deviennent acteurs d'une démocratie représentative à l'école.

Travaux réalisés pendant l'été et d'autres prévus aux vacances.

Ecole JEAN MOULIN

Bilan de rentrée : 131 élèves pour 6 classes.

- 22 CP
- 20 CE1
- 23 CE2
- 18 CE2/CM1
- 22CM1
- 25 CM2

Prévisions pour l'année prochaine : 130 élèves.
Journée de décharge pour la Directrice le lundi.
Recrutement en décembre d'un nouveau service civique.

Les évaluations nationales organisées en septembre montrent beaucoup de difficultés pour certains enfants dans toutes les classes. Tous les parents ont été reçus par les professeurs pour trouver des solutions pour ces difficultés.

L' APC (Aide individualisée) proposée aux enfants en difficulté. Ils se réunissent en petits groupes de 16h30mn à 17h30mn.
Les ordinateurs sont placés sur un chariot mobile et c'est le cycle 3 qui aura 20 séances.
La piscine sera en 2ème trimestre, les enfants continuent d'aller au gymnase deux fois la semaine.
L'infirmière scolaire passe une fois par an sur un thème bien défini.
Le professeur de musique, Monsieur Boyer vient tous les vendredis.
L'éducation routière continue.
Le Tennis de table va inviter les enfants à découvrir ce sport.

Elections des parents d'élèves : 56% de participation

Elections des élèves : deux par classe
Programme de lutte contre le harcèlement le 7 novembre
Concours national d'affiches.
Bilan de la coopérative : 3 146E.
Vote du règlement de l'école.

Projet :
Nature labellisée Ecole Développement Durable (la forêt, le Verger, le potager, le milieu agricole, le lycée agricole)
Artistique avec la Compagnie Asphalte.
Le projet de la cour du bas sera vu avec les professeurs et les adjoints pour organiser au mieux cet espace pour les jeunes.

Collège Pierre Corneille

Validation du PV du 9/07/2024 adopté à l'unanimité.

Un CA a dû être annulé faute de quorum à l'issue d'un vote contre la répartition de la nouvelle DHG mais après échange avec la DAJ (Direction des Affaires Juridiques), le principe d'un nouveau CA est adopté reprenant les éléments évoqués précédemment et transmis à la DAJ.

Etat des lieux concernant l'amiante : beaucoup de questions posées par le corps enseignant, Monsieur Legendre répond que néanmoins des futurs travaux seront réalisés en été 2025 dans le bâtiment des Sciences.

Projet Nefle : le souhait des élèves de disposer d'une cour plus verte et leur permettant d'être abrités lors des fortes chaleurs.

Projets de sorties et voyages :
- Versailles
- Prix de littérature Antique (Achat de livres)
- Manga (Intervenant)
- Sondo (Abonnement, application pour les élèves du Segpa)
- Châteaux de la Loire
- Espagne
- Angleterre

Adoption à l'unanimité des voyages.

Un don a été reçu de la Fédération Française du Bâtiment de l'Eure : 200 € qui servira au financement d'un car pour visiter «Les Coulisses du Bâtiment»

Autorisation donnée pour signer les différents contrats et conventions sauf le problème d'un robot pour un jeune du Segpa où les votes ont été 7 pour, 7 abstentions et 4 contre.

Le BOP 141 a été validé à l'unanimité.

DBM : est votée à l'unanimité avec fonds de roulement de 34 362E et 61 jours de fonctionnement.

Collège Geneviève de Gaulle Anthonioz

Approbation du CA du 05/07/2024

Ajout à l'ordre du jour :
- Voyage association sportive
- Adhésion et intervention E-enfance

Bilan de rentrée : 620 élèves répartis sur 24 classes
- 3ème : 146
- 4ème : 150 dont 2 Ulis
- 5ème : 174 dont 5 Ulis

- 6ème : 150 dont 27 bilangue et 5 Ulis +1 redoublant
  Mme la Principale annonce que les devoirs faits seront proposés de façon plus appuyée aux 3èmes et confirme l'ouverture de la classe ULIS avec la répartition des élèves sur les différents niveaux.
  Mme Gautier Vice-Présidente du Département annonce qu'une somme de 3 000 € a été votée et octroyée pour cette nouvelle installation.

Bilan de l'Association Sportive du Collège 2023-2024 : positif avec 130 inscrits, remerciements au FSE (Fonds Social Educatif) et au Collège.
Vote à l'unanimité.

Pacte et répartition des IMP : présentation de la répartition des IMP (Indemnité pour mission particulière) et du protocole de remplacement de courte durée.
Vote à l'unanimité.

Présentation du projet « Chien d'accompagnement à la réussite scolaire »
Ce dispositif existe à Evreux dans un collège et la venue d'un chien joue sur le climat scolaire et contre le harcèlement. En fait, ce projet est soutenu par deux référents au sein du collège. Cela est semblable aux chiens qui sont donnés à des personnes handicapées. Le chien passe 18 mois en famille d'accueil pour apprendre les commandes de base et après 8 mois en Centre de formation, il reste la propriété de l'association au contraire du don aux handicapés et un éducateur viendra sur place voir le déroulement des journées du chien. En fait, on pourrait garder ce chien pendant 8 ans et après il pourrait être adopté.
Le coût du projet est de 8 000 € pour la première année et 3 500 à 4 000 € les années suivantes.
Mme la Principale poursuit en disant qu'elle fera tout pour trouver un financement pérenne avec des mécènes à trouver.
Mme Gautier explique que le Collège Henri Dunant a réussi à trouver des mécènes sur plusieurs années et aussi récupérer de la Taxe d'apprentissage.

DBM : vote à l'unanimité

Conventions et contrats sont votés à l'unanimité.

Voyages en Angleterre et en Espagne sont votés à l'unanimité.

Voyage de l'Association Sportive voté à l'unanimité.

Les tarifs d'hébergement et de restauration restent au même prix que l'année dernière : 3,35 € alors que le coût du repas est de 11€.

Le Cross des deux Collèges a eu lieu en octobre sur l'hippodrome pour faciliter les problèmes de sanitaires et de sécurité. Remerciements à la commune pour avoir préparé différentes phases de bienvenue pour les collégiens et les accompagnateurs.

ASSOCIATIONS

Forum des associations : 2 600 personnes sur la journée sont passées sur les 41 stands dans le gymnase. Très bon accueil auprès des différentes associations qui ont retrouvé des adhérents supplémentaires.

Marche rose : Le premier dimanche d'octobre sous la houlette de l'OMS a remporté un vif succès puisqu'il était prévu 1 000 personnes avec la vente des t-shirts et qu'ils ont eu une centaine de participants en plus pour la marche et la course.

Comice agricole : réunion d'organisation pour le prochain rendez-vous en 2025 avec des idées nouvelles pour attirer de plus en plus de public.

Téléthon : Il aura lieu le vendredi après-midi 29 novembre avec le démarchage chez les commerçants en ville et le samedi avec les stands derrière l'Église. Nouveauté cette année, le lendemain dimanche après-midi aura lieu dans l'Église un concert de deux professeurs de musique de l'UP pour le téléthon. Vous serez les bienvenus.

SPORTS

A.G. Tennis de Table

Année sportive très riche avec une équipe en N3 et une D1 en R4.

Création de deux équipes féminines avec une accession en Régionale.
Les équipes jeunes ont évolué en individuel rapportant x médailles.

Le club compte **180 adhérents**, septième année en progression et désormais le plus gros club de l'Eure.
Les créneaux adultes et jeunes sont bien remplis.
Les stages jeunes de chaque vacance sont un succès.

L'entraîneur Guillaume est remarquable par toutes ses activités surtout avec les jeunes. Deux benjamins ont été sélectionnés pour des stages de groupe régional et l'un deux est pensionnaire au Pôle espoir Normandie.

Le club a reçu les 4 classes de l'école maternelle du Neubourg pour 7 séances ainsi que deux classes de primaires d'Epégard.
La tombola crêpe est désormais connue ainsi que la soirée dansante très appréciée une année sur deux.
Le tournoi d'été est incontournable avec 100 joueurs tous les vendredis soirs d'été.
Le samedi des familles en juin et la mise en place d'une boutique en ligne qui est une réussite.
Mais toutes ces actions seraient vaines sans l'apport de bénévoles très actifs qui est une vraie force pour le Club.

Pour l'année 2025, une convention avec l'école Jean Moulin du Neubourg.

Grand projet : affiliation à la Fédération de sport adapté, cette première année sera la découverte avec un accueil de 3 licenciés qui s'entraîneront et joueront en départementales. Plus tard des actions spécifiques seront mises en place.
Nous continuons à construire une équipe de N3 pour avoir une vitrine et du public.
Avec les recrues féminines, nous allons monter rapidement en N3.
Avec les augmentations de licences, de ligue, d'arbitrage, nous allons augmenter le tarif des licences qui reste très abordable.
Les finances sont super bien tenues.

Les 10 ans du NEC (Escalade au Neubourg)

- Sport Santé, sport sur ordonnance
- Convention avec La MUSSE/ Médecine du Sport et de l'exercice
- Senior Sport, Santé Escalade

Grâce à Guillaume CANU, animateur sport santé, des enfants en situation de handicap peuvent pratiquer cette discipline sportive. Tous les publics sont accueillis, des personnes autistes, hémiplégique cela permet de développer la motricité en complément d'ergothérapie. Cet animateur a lancé le groupe famille ce qui permet de former des parents sur plusieurs séances et qu'ils deviennent encadrants.
Aujourd'hui, le club compte 170 licenciés.

A.G. des Randonneurs : 163 personnes, le Conseil d'Administration passe de 7 à 9 membres.
Leur association organise quelques jours la semaine des sorties pédestres à la hauteur de chaque adhérent avec des parcours faciles à plus difficiles pour les aguerris. D'autre part, ils font aussi de la marche nordique accompagné par quelqu'un qui a suivi une formation. Le club propose à ses adhérents des formations de 1er secours, de Marche Nordique et animateur de randonnée. Ils ont organisé une sortie avec 80 personnes et un loto. Leurs finances sont saines et bien tenues.

Tennis : Très belle performance d'organisation comme d'habitude par le Président et son équipe de bénévoles, de sponsors qui ont répondu une fois de plus à cet énorme évènement pour une petite ville.....Belle semaine qui s'est terminée avec le beau temps pour la finale. Remerciements à tous qui animent la ville avec le sport pour tous.

Football : nous avons reçu le Consul et l'Ambassadeur des Seychelles car des jeunes filles étaient venues en 2019 jouer au football et étaient réparties dans des familles neubourgeoises. Ils revenaient pour nous demander un possible retour et pourquoi pas un échange entre écoles primaires puisqu' aujourd'hui, il est plus aisé de se voir et de discuter en visio. Malheureusement le Consul vient de décéder récemment et donc nous attendons un retour de la part de l'ambassadeur.

A.G. de l'OMS le 15 novembre à 19h à l'hippodrome.

A.G. d'Image Le Neubourg le 19 novembre à 18h30mn à l'hippodrome.

A.G. de l'UVN le 23 novembre à 17h à la salle des fêtes.

Réunion du CMJ

Le CMJ s'est réuni le 24 septembre avec Monsieur le Maire de Sainte Opportune du Bosc puisqu'il fallait voir les dernières modalités pour la sortie à Paris le 29 octobre. La sortie de Paris était la visite du musée de la Libération, les bateaux mouches, l'Arc de Triomphe et le ravivage de la flamme par chacun des Maires du CMJ. Que de beaux souvenirs pour ces jeunes et plein de remerciements des parents pour l'organisation jumelée des deux Conseils Jeunes des deux communes. Merci à Mme Grégoire qui a organisé, préparé cette sortie à Paris.

DCM 2024-98- Subvention exceptionnelle pour le projet d'accueillir un Chien d'Accompagnement à la Réussite Scolaire au collège G. de Gaulle Anthonioz

Madame l'Adjointe à l'enseignement expose le projet d'accueillir un Chien d'Accompagnement à la Réussite Scolaire (CARS) au collège Geneviève de Gaulle Anthonioz du Neubourg avec l'association Handi'chiens.

Ce projet mûrement réfléchi est porté par la principale adjointe et l'infirmière scolaire, volontaires pour être désignées et formées référentes hébergeant l'animal. Les objectifs sont les suivants :

- Apaiser le climat scolaire (en créant du lien, en réduisant les violences grâce à l'apaisement du chien...),
- Réduire le taux d'absentéisme (lutte contre le décrochage scolaire, sentiment d'appartenance grâce au chien, lutte contre l'isolement et contre le harcèlement),
- Donner davantage de sens aux apprentissages pour rendre plus concrètes des notions abstraites à l'aide du chien dans plusieurs matières : EPS, SVT, mathématiques, français... Toute la communauté éducative est associée,
- Rassurer et accompagner les élèves : accueil des élèves de 6e, élèves à profil particulier, dispositif (ULIS...), favoriser la liaison école/collège,
- Responsabiliser les élèves qui devront s'occuper du chien...
- Développer le respect des autres et des animaux par mimétisme et en inspirant l'empathie et ainsi diminuer les conflits, les incidents, les problèmes de vie scolaire,
- D'une manière générale, favoriser la réussite scolaire des élèves qui ne peut être prégnante qu'avec un climat scolaire serein dans lequel les élèves peuvent prendre confiance en eux en respectant l'autre et soi-même.

Pour réaliser ce projet, l'établissement recherche un soutien financier sous forme de subventions, dons, mécénat ou sponsoring pour collecter un objectif minimum de 5 402,50 € qui financera la formation de deux référents.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide de verser une subvention de 500 € au Foyer Socio-éducatif du collège Geneviève de Gaulle Anthonioz
- Inscrit cette dépense au tableau des subventions exceptionnelles du budget 2024, compte 65748.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si le chien est placé en refuge pendant les congés.
Madame Marie-Noëlle Chevalier précise qu'il est accueilli par l'une des référentes. Il n'est pas tout seul.
Madame Caroline Chopin précise qu'à la fin de carrière, au bout des huit ans, le chien est adopté par l'une des personnes référentes.

DCM 2024-99- Subvention à l'association des Rétros du Plateau

Madame l'Adjointe à la Vie Associative a reçu, le 31 octobre 2024, le dossier de demande de subvention 2024 de l'association Les Rétros du Plateau.

En raison du dynamisme de l'association et de son implication dans les manifestations communales, notamment la commémoration du 80e anniversaire de la Libération du Neubourg, il est proposé de verser une subvention annuelle de 1 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide de verser la somme de 1 500 € aux Rétros du Plateau,
- Inscrit cette subvention au tableau annuel 2024, compte 65748.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si la somme proposée est dans le même ordre d'idée que les autres associations par rapport aux adhérents.
Madame le Maire rappelle les sommes attribuées aux Rétros du plateau les années précédentes.

VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 6 novembre 2024
Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, LE MERRER, DUPONT, LEROY, Messieurs BRONNAZ, CHEUX, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, CHERRIER, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.
Absents excusés : Madame AMEYE, Monsieur BARBIER.
Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Chantier de la piste du vélodrome

Tous les travaux de préparation sont terminés depuis le 18 octobre : la pose des bordures, le décroutage du haut de la piste pour permettre une bonne accroche du nouveau revêtement, la pose de géogrille sur les fissures avec l'application de la couche d'accroche d'émulsion de bitume. Le grave bitume a été mis en place sur la bande des 4 mètres ainsi que le bitume noir sur les différentes ouvertures de tranchées. Le revêtement poreux de 1 mètre de largeur au-dessus du drainage sera mis en place à la suite.
L'ensemble du matériel finisseur est arrivé le 18 octobre. Les essais à vide ont nécessité des ajustements de l'ensemble du matériel, entre le finisseur central et le petit finisseur situé en haut de piste. Une fois les essais réalisés, l'entreprise a procédé à la pose de la couche d'enrobé.
Après réalisation de la nouvelle piste, celle-ci a été testée. Le service technique de la ville a constaté que celle-ci n'est pas conforme au cahier des charges. Il est demandé à l'entreprise Colas de trouver des solutions pour remédier aux imperfections.

Aménagement de la rue du Tour de Ville Nord

Les travaux de la rue du tour de Ville-Nord ont commencé le 28 octobre. La haie de troène qui longeait la rue a été arrachée. Les matériaux décaissés du parking de l'allée du Champ de Bataille, stockés à l'entrée de l'allée, ont été utilisés pour le remblai devant la maison en colombage en contre-bas de la rue. Le complément sera prélevé au dépôt de la source Sanson. Les travaux du réseau d'assainissement pluvial viennent de commencer.

Réforme des redevances pour l'assainissement collectif arrêtées par l'AESN

Les nouvelles redevances arrêtées par l'AESN :
La commune de Le Neubourg, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'Agence de L'Eau d'un montant égal de 0,0295€HT/m³ du volume d'eau vendu.
L'Agence de l'Eau Seine Normandie supprime d'une part, aux abonnés la redevance de modernisation de 0,185€HT/m³ et, d'autre part, supprime la prime épuratoire versée annuellement en recette de fonctionnement du budget d'assainissement (environ 44000€/an selon les résultats).
Il est nécessaire et impératif de maintenir l'équilibre du budget assainissement de la commune, tout en conservant pour les abonnés un coût identique de 0,425€HT/m³ pour les redevances (AESN + commune). En conséquence, en déduisant des 0,425€, le montant de 0,0295€ de la nouvelle redevance pour la performance de l'AESN, cela donne une surtaxe de 0,395€HT /m³ au lieu des 0,24€HT/m³ actuels. Il en résulte par différence, un supplément de 0,155€HT/m³, soit pour un volume moyen annuel de 285000m3 (en tenant compte des impayés), une recette pour le budget assainissement de l'ordre de 44 175€HT. Celle-ci compensera la prime épuratoire supprimée.

Bornage de l'allée du Champ de Bataille

La commune a trouvé un accord avec Madame et Monsieur Vandermeersch, sur les limites de propriété, entre l'allée du Champ de Bataille et la parcelle agricole située à l'est de l'allée. A l'extrémité de l'allée (côté forêt), il a été constaté que l'ancien parking de la commune était construit sur la propriété de Madame et Monsieur Vandermeersch. Aussi trois arbres ne sont pas sur la propriété communale. Après échange sur cette extrémité de terrain, la famille Vandermeersch

a décidé de faire un don à titre gratuit de 270 m² environ, à la commune du Neubourg, pour contribuer à enjoliver l'allée.
Un bornage a été réalisé pour officialiser cet accord.

Appel d'offres pour le camion Ampliroll
Pour cet achat, un appel d'offre a été lancé le 2 octobre. Trois entreprises ont répondu, en proposant les prix de vente suivants :
- SEGARP : 57 445,76€
- REDELE : 67 800,00€
- RENAULT TRUCK : 64 680€
L'offre de SEGARP n'est pas conforme à la demande. L'offre de REDELE est hors budget. La Commission émet un avis favorable pour la proposition de RENAULT TRUCK.

Travaux sur le réseau pluvial rue des Remparts
Les travaux de la jonction en continuité du tuyau d'un diamètre de 600 de la rue des Remparts, pour rejoindre le terrain d'infiltration, en bas de la rue du tour de Ville -Nord, ont été réalisés fin octobre. La traversée de la rue du Champ de Bataille, en raison de la présence des différents réseaux, ont engendré des complications, et contraint l'entreprise à creuser plus profond, pour passer en dessous des réseaux.

Questions diverses : Néant.

Madame Natacha Brunet demande des précisions sur la non-conformité de la piste du vélodrome.
Madame le Maire indique que le cahier des charges n'est pas respecté. La piste n'est pas assez lisse. Le constat a été fait suite aux essais avec les vélos sur piste. D'un commun accord, l'entreprise et la commune ont considéré que le résultat ne répondait pas à ce qui était demandé, donc le chantier n'est pas fini.

Par rapport au bornage de l'allée du champ de Bataille, Madame Natacha Brunet ne comprend pas comment il est possible de planter des arbres sur un terrain qui n'appartient pas à la commune.
Madame le Maire précise que cela a été découvert lors du bornage. Une partie du parking du fond était chez autrui. La commune avait un différend avec le propriétaire sur la limite de propriété. Après l'intervention du conciliateur, les deux parties se sont entendues pour rétablir les limites parcellaires.

Madame Natacha Brunet demande si la commune avait déjà un camion Ampliroll.
Monsieur Edouard Detaille répond affirmativement. Cet achat remplace un camion réformé.
Madame Natacha Brunet demande si ce n'est pas envisageable de mutualiser ce genre de matériel avec une autre commune ou la communauté de communes.
Monsieur Edouard Detaille répond que la communauté de communes n'a pas de camion Ampliroll.

Madame Natacha Brunet a vu qu'un chemin a été fait dans le creux sur les travaux de la Rue Tour de Ville nord.
Madame le Maire indique que c'était prévu dans le dessin de l'aménagement présenté à la réunion de quartier pour sécuriser l'accès.
Madame Natacha Brunet rappelle que c'est une question qu'elle avait posée qui n'a pas été retranscrite dans le PV du 16/09.
Madame le Maire indique que l'aménagement a été validé par les membres de la commission et les riverains lors de la réunion de quartier.
Monsieur Didier Onfray pense que c'est un aménagement provisoire.
Monsieur Francis Davoust répond que cet aménagement est nécessaire pour la sécurité notamment au moment du marché et qu'il sera pérennisé.

DCM 2024-100- Redevance performance d'assainissement de l'Agence de l'Eau au 1ER/01/2025

Exposé des motifs

L'article 101 de la loi N°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable / d'assainissement des eaux usées, et supprime la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

En application du décret N°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans la cadre du contrat de délégation de service public, la commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Délibération

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-12-3 ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.213-10-1 et suivants et D.213-48-12-1 à D.213-48-12-13 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre la Commune de Le Neubourg et VEOLIA -Eau – Compagnie Générale des Eaux, signé le 4/12/2020, entré en vigueur le 1er janvier 2021, notamment l'article 8.2 sur les modalités de facturation et l'article 8.3 sur la part perçue pour le compte de la collectivité (concernant en autre le recouvrement et le reversement de la part collectivité).

Vu la convention de mandat conclu sur le fondement de l'article L1611-7-1 du CGT pour l'encaissement et le reversement de la part collectivité ;

Considérant que la commune de Le Neubourg en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'Agence de l'Eau d'un montant égal au produit

1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnés au service d'assainissement collectif,

2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'Eau,

3°) des coefficients de modulation,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fixé un tarif de 0,089€HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Considérant qu'un coefficient de modulation de 0,30 fixé par l'Agence de l'Eau pour 2025, un taux d'impayés (5%), et un taux de précaution (5%) doivent être appliqués à la redevance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide de fixer à 0,0295€HT/m³ à compter du 1er janvier 2025, le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance du système d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube vendu.

- Autorise Madame Le Maire ou un Maire adjoint délégué à signer tout document affèrent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande l'intérêt de cette redevance de performance.

Dans le cadre du plan pluriannuel, Monsieur Didier Onfray ne peut pas expliquer en séance, les ressources de l'Agence de l'Eau. C'est trop complexe.

Monsieur Didier Onfray précise que le but est de payer en fonction de ce que l'on est capable de faire en termes de modulation et de performance de la qualité de l'eau ou de l'épuration.

DCM 2024-101- Redevance d'assainissement part collectivité au 1ER/01/2025

Exposé des motifs

Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation donne lieu à la perception de redevances d'assainissement. La redevance d'assainissement collectif est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. Elle est calculée pour couvrir les charges fixes du service d'assainissement.

Vu les articles R2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat d'affermage entre la commune du Neubourg et Véolia - Eau -Compagnie Générale des Eaux, signé le 4/12/2020,

Vu la délibération N° 2022-104 du 19 décembre 2022 actualisant la part communale de la taxe d'assainissement au 1er janvier 2023, à 0,24€ HT/m³ consommé,

Vu l'article 101 de la loi N°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau, à compter du 1er janvier 2025 l'agence de l'Eau Seine Normandie :

- supprime la redevance de modernisation d'un montant de 0,185€HT/m³ du volume d'eau facturé aux personnes abonnés au service d'assainissement collectif collectée par le délégataire, puis reversée au compte de l'Agence de l'Eau,

- supprime la prime épuratoire versée annuellement par l'Agence de l'Eau au budget d'assainissement de la commune de Le Neubourg selon les résultats obtenus par sa station d'épuration,

- instaure la redevance pour la performance de l'assainissement public des eaux usées, en application du décret N°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public la commune définit la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif pour un montant de 0,0295€ HT/m³ d'eau vendu aux abonnés à compter du 1er janvier 2025, objet de la délibération n°DCM-2024-100 du 18 novembre 2024.

- En résumé, les abonnés à l'assainissement collectif payent actuellement, en plus de la facturation de prestation du délégataire Véolia-Eau, la prime de modernisation 0,185€ HT/m³ au bénéfice de l'AESN, et à la commune de Le Neubourg pour financer son budget assainissement, la surtaxe de 0,24€HT/m³ d'eau vendu, soit un montant de 0,425€/m³ (AESN + commune).

De son côté, l'AESN reverse au budget assainissement de la commune une prime épuratoire selon les résultats techniques obtenus.

Considérant que la commune de Le Neubourg en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'Agence de L'Eau d'un montant égal de 0,0295€HT/m³ du volume d'eau vendu. Cette redevance pour la performance d'assainissement sera facturée par le délégataire aux abonnés au service d'assainissement collectif,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie supprime d'une part aux abonnés la redevance de modernisation d'un montant de 0,185€HT/m³ du volume d'eau vendu, et d'autre part, supprime la prime épuratoire versée annuellement en recette de fonctionnement du budget d'assainissement de la commune de Le Neubourg (environ 44000€/an selon les résultats).

Considérant qu'il est nécessaire et impératif de maintenir l'équilibre du budget assainissement de la commune, tout en maintenant pour les abonnés un coût identique des redevances (AESN + commune), soit de 0,425€HT/m³.
En déduisant des 0,425€ le montant de 0,0295€ nouvelle redevance pour la performance de l'AESN, cela donne une surtaxe de 0,395€HT /m³ au lieu de 0,24€HT/m³. Il en résultera un supplément de 0,155€HT/m³ pour un volume moyen annuel de 285000m3 (en tenant compte des impayés), soit une recette directe pour le budget assainissement de l'ordre de 44175€HT qui compensera la prime épuratoire supprimée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide : Pour ne pas créer d'une part, un déséquilibre du budget assainissement collectif, et d'autre part, de ne pas augmenter le coût à la charge des abonnés du service d'assainissement collectif, de fixer la redevance d'assainissement part collectivité à 0,395€HT/m³ d'eau vendu aux abonnés à compter du 1er janvier 2025.

- Autorise Madame Le Maire ou un Maire adjoint délégué à signer tout document affèrent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si les industriels ont à payer cette redevance.
Monsieur Didier Onfray précise qu'elle s'applique aussi aux industriels sauf les abattoirs qui ont leur système de traitement.
Madame le Maire remercie Monsieur Didier Onfray qui passe beaucoup de temps sur ce dossier.

BÂTIMENTS COMMUNAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 6 novembre 2024
Etaient présents : I Vauquelin, MN Chevalier, E Dupont, H Leroy, A Le Merrer, A Cheux, F Bronnaz, F Davoust, L Cabot, S Cherrier, D Onfray, P Delaunay, J Lefebvre, F Lesueur, E Detaille.

Ordre du jour :

Portail de l'école Dupont de l'Eure : Le portail qui donne accès aux cuisines a été accidenté par un camion que nous n'avons malheureusement pas pu identifier.

Vu son état de vétusté, son remplacement complet est nécessaire. Deux prestataires ont été retenus et c'est la société NG Service qui a fait la meilleure offre pour un montant de 14 472 € ttc.

Informations diverses :
Église :
1. Après le remontage de l'habillage des poutres qui soutiennent l'orgue par l'entreprise Godard, nous avons maintenu une zone de sécurité à droite en entrant, délimitée par des barrières. Une fuite venant du toit traverse le plafond et le rend fragile.

2. L'orgue qui est resté deux ans à l'arrêt devait être révisé. Après une première visite, un gros nettoyage sera suffisant. Celui-ci sera réalisé par monsieur Nicolas Toussaint pour un montant de 1 795,20 € ttc.

3. L'audit en cours de réalisation par l'architecte des monuments historiques Monsieur Martin nous sera remis le 20 décembre 2024.

Illuminations de noël :
L'allumage se fera le vendredi 06 décembre 2024 aux alentours de 18 heures et l'extinction se fera lundi 06 janvier 2025.

Stade Guillot :
A certains endroits des fissures ont été découvertes entraînant des problèmes d'étanchéité. Des fissuromètres ont été achetés pour un montant de 276 € ttc. Ils seront posés et surveillés par nos services et un étancheur sera contacté rapidement.

Questions diverses :
Il est demandé à la commission de se prononcer sur un possible changement d'aspect du point haut de la salle du haut phare, suite à une obligation de mises aux normes des systèmes de désenfumage. La commission donne son accord de principe. Le projet sera présenté en 2025.

Madame Natacha Brunet demande l'âge du Stage Guillot.
Monsieur Edouard Detaille répond 13 ans. La garantie décennale est dépassée.

PERSONNEL COMMUNAL

DCM 2024-102- Rémunération des agents recenseurs
Les opérations du recensement de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.
A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants. En 2019, elle s'élevait à 7 747 €. Pour 2025, le montant n'est pas encore connu.
Il convient de procéder au recrutement de 10 agents recenseurs ; la commune sera découpée en 10 districts.

****

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDÉRANT la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019 ;
CONSIDÉRANT que la commune sera découpée en 10 districts pour ces opérations de recensement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de 10 agents recenseurs selon les modalités suivantes :
  - création de 10 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
  - rémunération sur la base d'un temps complet IB 367, IM 366 incluant les journées de formation et de repérage au prorata ;
  - prime de 120 euros net pour un taux de non-réponse inférieur à *3 %*.

Adopté à l'unanimité,

FINANCES

DCM 2024-103- Décision modificative n° 2 du budget assainissement

Vu le budget primitif voté le 15 avril 2024 pour le budget annexe assainissement,
Vu la délibération DCM 2024-91 du 14 octobre 2024 attribuant le marché de réhabilitation de l'assainissement 3e tranche pour 417 670,00 € H.T. soit 501 204,00 € TTC,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'assainissement engagés en 2024,

Monsieur l'Adjoint aux finances propose les écritures suivantes :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 023 023 (ordre) – Virement à la section d'Investissement		100 000
R I 021 021 OPFI (ordre) – Virement de la section de Fonctionnement		100 000
R I 13 131 OPNI - Subvention d'investissement		200 000
R I 16 1641 OPNI - Emprunt en €	300 000	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la décision modificative n° 2 du budget assainissement.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-104- Emprunt Assainissement de 300 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu la décision modificative n° 2 du budget assainissement précédemment votée,
Considérant que l'équilibre du budget d'investissement est prévu avec un emprunt de 300 000 euros,
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
Considérant que l'emprunt doit financer les travaux de réhabilitation d'assainissement 3e tranche,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Prêt à taux fixe avec amortissement du capital constant

Avantage : Sécurité : Les échéances sont garanties sur toute la durée du prêt

Montant de l'emprunt :	300 000 €
Taux actuel :	3,98 %
Durée du crédit :	25 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	Amortissement constant
Frais de dossier : ?	

Article 2 : Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

Article 3 : Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire du NEUBOURG pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse d'Epargne Normandie et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-105- Exonération des droits de place des abonnés du marché hebdomadaire en décembre 2024

Madame le Maire explique que le marché hebdomadaire est annulé sur les jours fériés des 25/12/2024 et 1er/01/2025.

Les commerçants ambulants abonnés ont fait part de leur manque à gagner avec cette suppression.

Madame le Maire propose d'exonérer les commerçants ambulants **abonnés** sur les marchés hebdomadaires du mois de décembre 2024.

Vu la délibération n° DCM-2022-041 du Conseil Municipal en date du 5/04/2022, fixant les droits de place pour les marchés du Neubourg ;

Considérant que la municipalité souhaite apporter son soutien aux commerçants ambulants abonnés et maintenir l'attractivité du marché ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide du suspendre les droits de place à partir du 4 au 18 décembre 2024 pour les commerçants abonnés.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Adopté à l'unanimité,

DIVERS

DCM 2024-106- Contrat de cession de collections du journal le Courrier de l'Eure

Madame le Maire rappelle que la rédaction de l'hebdomadaire « Le Courrier de l'Eure » a quitté le 25 mai 2023 son local historique situé au 54, rue de la République au Neubourg, pour s'installer à Louviers dans de nouveaux locaux.

L'immeuble 54, rue de la République est mis en vente par l'éditeur PUBLIHEBDOS.

Sur la sollicitation de la municipalité, l'éditeur propose de signer un contrat de cession de collections du journal le Courrier de l'Eure. Ce contrat acte le transfert de propriété de toutes les archives papier du Courrier de l'Eure de son origine à ce jour. Cette cession est consentie gracieusement par PUBLIHEBDOS à la mairie du Neubourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de cession de collections du journal le Courrier de l'Eure.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions spécifiques pour la conservation de ces archives.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande s'il est possible de venir avec des élèves pour les consulter.
Madame le Maire indique que le stockage est prévu dans les anciens locaux de l'IEN. Les conditions de consultation et d'accessibilité seront à définir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Calendrier du 1er semestre des conseils municipaux
Madame le Maire invite les conseillers à noter les dates des conseils municipaux du 1er semestre 2025 :

- Lundi 20 janvier

- Lundi 24 février (jour de reprise des congés scolaires)
- Lundi 24 mars
- Mardi 22 avril (Lundi 21 avril férié) (jour de reprise des congés scolaires)
- Lundi 19 mai
- Lundi 23 juin

Madame le Maire a deux informations à donner avant la clôture de la séance :

1) Une modification du règlement intérieur du CM sera proposée au prochain conseil, pour définir les modalités de conservation des enregistrements audio.
2) le Syndicat d'Eau du Roumois et du Pays du Neubourg, en assemblée générale du 14/11, a décidé d'augmenter le prix de l'eau : 3,47 €/m³. C'est une hausse de 42 % en 2 ans. Les chiffres sont consultables sur le site SISPEA.

Madame le Maire lit un communiqué qui s'adresse aux élus.

Informations aux habitants du Neubourg sur le prix de l'eau

Le Syndicat d'Eau du Roumois et du Pays du Neubourg (SERPN) a adopté une nouvelle hausse du tarif de l'eau où, abonnement compris, le prix moyen sera de 3,47 € le m³ au 1/1/2025 pour une facture type de 120 m³. La hausse en 2 ans est de + 45% par rapport au prix de 2,39 € TTC du 1er janvier 2023.

Le SERPN justifie cette forte hausse par la nécessité de construire des usines de traitement suite à la découverte de métabolites de pesticides dans l'eau consommée jusqu'alors non détectées dans les analyses réalisées par l'Agence Régionale de la Santé.

Si la nécessité sanitaire de procéder à ces nouveaux investissements est effectivement impérative, les moyens d'y parvenir sont en revanche contestables.

Cette 3ème hausse sur à peine plus d'un an est décidée sans qu'aucune piste sérieuse d'économie ne soit proposée par le SERPN (voir ci-dessous).

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Charges de personnel	1 979 900	2 194 426	2 267 323	2 390 429	2 654 961	11,1 %	34,1 %
Achats et charges externes	2 295 222	2 345 833	2 807 694	3 223 365	3 946 400	22,4 %	71,9 %
Autres charges de gestion courante	158 611	159 532	193 393	227 789	289 607	27,1 %	82,6 %
Subventions, participations et contingents	0	0	0	0	0	-	-
Impôts et taxes	386 941	312 716	242 898	373 751	410 910	9,9 %	6,2 %
Charges de fonctionnement courant	**4 820 673**	**5 012 507**	**5 511 308**	**6 215 334**	**7 301 878**	**17,5 %**	**51,5 %**

Le SERPN fait supporter les efforts sur les usagers sans stratégie financière avec des modes de gouvernance plus que discutables : absence de transparence, rétention d'informations, documents de travail orientés afin d'influencer les décisions exclusivement vers une augmentation du prix de l'eau pour l'usager. Pourquoi une telle attitude ? Parce qu'elle est commode, facile et immédiate au lieu de se remettre en question.

Nous ne nous reconnaissons plus dans cette gouvernance incarnée par son président Dominique MEDAERTS au sein d'une institution, où le nombre de vice-présidents et le rôle de certains d'entre eux interrogent.

Sachez qu'à chaque occasion, nous exprimons notre désaccord comme en atteste les articles de presse sur le sujet. Nous avons essayé d'être force de proposition mais aujourd'hui la rupture est consommée. Nous sommes « pris en otage » d'un système dans

lequel nous n'avons qu'**une seule voix délibérative sur les 95 communes membres, alors que nous représentons 7 % des abonnés et 10,5 % de l'eau consommée.**

La méthode gouvernance du SERPN est aujourd'hui celle de l'entre soi avec des résultats financiers insatisfaisants.

Avec un prix de 3.47 € au m³ au 1er janvier prochain, nous nous écartons des moyennes observées et consultables sur le site https://www.services.eaufrance.fr/carte-interactive

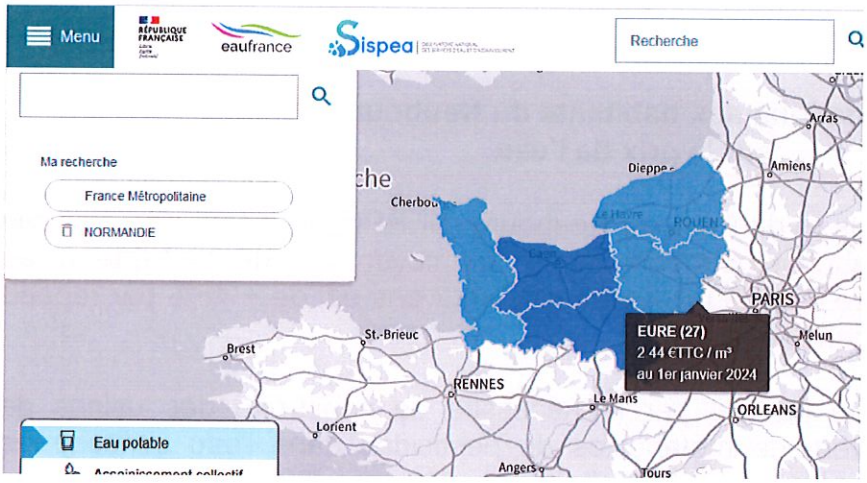

La situation se dégradant, nous utiliserons tous les moyens de droit afin de nous opposer à la politique du SERPN, davantage préoccupée à culpabiliser les membres délégués en les faisant passer pour des irresponsables, s'ils ne votent pas les hausses de prix de l'eau au prétexte qu'il faut, quoi qu'il en coûte, financer la modernisation du réseau et assurer la potabilité de l'eau. La difficulté est que le vrai courage consiste, avant toute hausse de prix sur l'usager, à réaliser des économies sur le train de vie interne du SERPN.

Madame Natacha Brunet indique que des actions en justice sont possibles si le syndicat d'eau ne donne pas les documents dans les délais impartis pour délibérer.

Madame le Maire précise que l'alerte a été lancée auprès des autres communes adhérentes dès 2022.

Monsieur Didier Onfray signale qu'il l'a fait savoir en réunion du syndicat en novembre 2022 (commissions, AG).

Madame le Maire appuie que l'eau est un bien précieux et qu'elle nécessite une attention particulière dans la gestion des charges de fonctionnement du syndicat. Ce point de vue est partagé avec plusieurs communes de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Fin de séance à 21h56

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

VILLE DU NEUBOURG

Procès-verbal du 18 novembre 2024

Le 18 novembre deux mille vingt quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis BRONNAZ à M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

DCM 2024-95- Avenant n° 1 de la convention ORT-PVD

DCM 2024-96- Approbation du règlement de l'OPAH

DCM 2024-97- Agrément à l'aliénation du pavillon cadastré section AD n° 199, situé 7, allée Jules Duhamel

DCM 2024-98- Subvention exceptionnelle pour le projet d'accueillir un Chien d'Accompagnement à la Réussite Scolaire au collège G. de Gaulle Anthonioz

DCM 2024-99- Subvention annuelle pour l'association Les Rétros du Plateau

DCM 2024-100- Redevance performance d'assainissement de l'Agence de l'Eau au 1ER/01/2025

DCM 2024-101- Redevance d'assainissement part collectivité au 1ER/01/2025

DCM 2024-102- Rémunération des agents recenseurs

DCM 2024-103- Décision modificative n° 1 du budget Assainissement 2024

DCM 2024-104- Emprunt Assainissement de 300 000 €

DCM 2024-105- Dégrèvement des droits de place des abonnés du marché hebdomadaire en décembre 2024

DCM 2024-106- Contrat de cession de collections du journal le Courrier de l'Eure

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	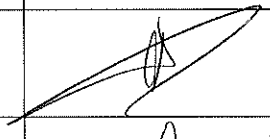
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	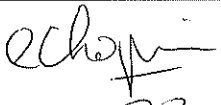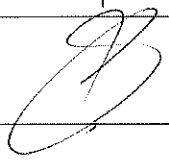
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance